



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_030

Envoyé en préfecture le 21/04/2023
Reçu en préfecture le 21/04/2023
Publié le 21/04/2023
ID : 048-214800393-20230330-D_2023_030-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le trente mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

12 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Manuel MARTINEZ, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

3 Absents excusés : Annick MALAVIOLLE ayant donné pouvoir à Vincent LACAN, Christian MOLANDRE ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Philippe MIQUEL ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : emplois saisonniers 2023

Monsieur Jérôme Jacques rappelle la délibération 2023_009 du 26 janvier 2023 créant les postes pour le recrutement des emplois saisonniers 2023. Compte tenu des candidatures et des plannings envisagés, il propose de modifier pour le service technique le nombre d'emplois et les quotités de temps de travail et pour la piscine les périodes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE cette modification et la création des postes suivants :

SERVICE TECHNIQUE :

- un emploi d'adjoint technique à temps non complet (31 h hebdomadaires) du 1^{er} au 30 juin 2023,
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet (31 h hebdomadaires) du 15 juin au 15 juillet 2023,
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet (31 h hebdomadaires) du 3 au 31 juillet 2023,
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet (31 h hebdomadaires) du 17 juillet au 14 août 2023.

PISCINE :

- un emploi de MNS à temps non complet (24 h hebdomadaires : du lundi au dimanche) du 27 mai au 30 juin et du 1^{er} au 30 septembre 2023,
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet (7.5 h hebdomadaires : les samedi et dimanche pour les entrées et le ménage) du 27 mai au 30 juin et du 1^{er} au 30 septembre 2023.

PRECISE que l'ensemble des autres termes de la délibération du 26 janvier 2023 sont maintenus.

La secrétaire de séance,
Catherine BOUTIN

Le Maire,
Philippe ROCHOUX

